

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice
 Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste
 Mme LOUISE BOIVIN, coordonnatrice

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT
DE LA ROUTE 138
DANS LE SECTEUR DE LONGUE-RIVE**

RENCONTRE AVEC LE PROMOTEUR

VOLUME 2

Séance tenue le 24 août, 13 h 30
Salle du conseil
Municipalité de Portneuf sur mer
170, rue Principale

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 AOÛT 2004..... 1
MOT DE LA MÉDIATRICE 1

RENCONTRE AVEC LE PROMOTEUR :

MADAME LINE LEPAGE, MESSIEURS PIERRE FORBES, GUY LAVOIE, DENIS
DOMINGUE, PIERRE SAMSON, YANNICK CORDON ET CHRISTIAN GAGNON

MOT DE LA COMMISSAIRE MÉDIATRICE

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

5

Alors je vous souhaite la bienvenue à cette première rencontre préparatoire à la médiation concernant, bien sûr, le projet de réaménagement de la route 138 à Longue-Rive. Alors je vous remercie à tous de vous être déplacés.

10

Alors je suis Nicole Boulet, j'agirai à titre de médiatrice dans le présent dossier. Alors il y a madame Louise Boivin, qui est la coordonnatrice de la Commission, donc c'est avec elle que vous avez un premier contact, là, en ce qui concerne quoi que ce soit, là, en regard avec la médiation; madame Julie Crochetière, qui est analyste au BAPE, donc qui m'accompagne et, bien sûr, madame Yolande Teasdale, qui est la sténotypiste qui enregistre tous nos propos.

15

Alors madame Boivin vous a remis une pochette dans laquelle vous avez un ordre du jour de la réunion. Alors dans un premier temps, je vais aborder le mandat, les règles de déontologie du bureau, le déroulement de la médiation, le consentement à la médiation et par la suite, là, nous aborderons les principales préoccupations des requérants puis les différents enjeux. Probablement que nos échanges les plus longs seront à cette partie.

20

Alors le mandat, bien sûr, nous avons reçu du ministre de l'Environnement, monsieur Thomas Mulcair, qui a confié au BAPE, en vertu des pouvoirs que lui confère l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, un mandat d'enquête et si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation en environnement dans le cadre du projet de réaménagement de la route 138 à Longue-Rive, et ce à compter du 23 août 2004.

25

Alors l'article 6.3 stipule que le BAPE a pour fonction d'enquêter sur toutes questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a fait. Ainsi, le ministre demande que le BAPE lui fasse parvenir son rapport dans les 30 jours, s'il n'y a pas de médiation, et dans les 60 jours s'il y a une médiation.

30

35

Vous savez probablement, en fait, qu'une médiation c'est un règlement amiable d'un différend, une forme qu'on dit alternative de règlement de litige ou de prétention de litige, par l'usage de la négociation et de techniques dites conciliatoires.

40

En tant que médiatrice, j'ai pour rôle d'aider les parties à s'entendre, à conclure une entente et ce, le médiateur le fait à titre de tiers impartial. Les membres du BAPE

possèdent, pour les fins des enquêtes qui leur sont confiées, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

45 Alors ce statut implique que je suis assermentée devant un juge de la Cour supérieure du Québec. Je possède donc l'immunité des commissaires enquêteurs et certains pouvoirs tels que, à l'occasion, celui d'obliger les gens à déposer des documents ou à comparaître. Alors je suis aussi soumise à l'obligation d'agir équitablement. En outre, en tant que membre du BAPE, j'ai adhéré à un code d'éthique et de déontologie et je me suis engagée à le respecter.

50 Alors vous trouverez, dans la documentation qui vous a été remise, une copie de ce code dont les règles visent, entre autres, à assurer l'indépendance du commissaire, sa neutralité, son impartialité, la transparence des travaux et l'équité procédurale. Alors soyez assurés que je vais agir, dans ce dossier, en toute neutralité et impartialité. Mon rôle consiste à aider les parties à s'entendre.

55 Ce que je vais rechercher, ce sont des éléments de solution qui satisferont à la fois les requérants et le promoteur. Concrètement, il faut trouver des propositions qui satisfont les deux parties c'est-à-dire, vous, le ministère des Transports, et aussi les requérants.

60 Alors avec les requérants, là, j'ai abordé, je leur ai expliqué toute la procédure d'évaluation et d'examen des impacts. Je pense que je n'ai pas à vous expliquer ça, vous la connaissez de long en large. Alors je vais passer aux règles de procédure de la médiation.

65 Alors la médiation permet d'obtenir une entente équitable entre les parties, sur un projet donné, sans aller en audiences publiques. Il s'agit de trouver des terrains d'entente possibles, c'est pourquoi je demande aux participants de donner leur consentement à la médiation. Ce consentement, et j'insiste à ce sujet parce que c'est très important, n'enlève pas aux requérants leur droit à l'audience publique si la médiation échoue. Alors si on ne s'entend pas, ils conservent leur droit à l'audience publique.

70 Alors la demande de médiation est faite sans préjudice aux droits des personnes ayant demandé l'audience publique. Ce n'est qu'à la fin, devant la présentation d'engagements de la part du promoteur qui satisfont les parties, que les requérants à l'audience publique sont invités à retirer leur demande d'audience publique, sous réserve et à condition que les modalités qui ont fait l'objet d'une entente soient respectées. Alors c'est généralement très important.

80 Par la suite, le médiateur doit faire rapport au ministre de l'Environnement de ses constatations et de son analyse et le rapport inclura les éléments de l'entente, s'il y a lieu.

85 Enfin, la décision d'autoriser ce type de projet est prise par le Conseil des ministres, sur recommandation du ministre de l'Environnement. S'il y a entente, les éléments de l'entente seraient repris dans la recommandation du ministre à ses collègues. Si, par contre, il y avait audience publique, le rapport du BAPE est constitué de recommandations qui peuvent ne pas être retenues par le ministre.

90 Alors la médiation présente des avantages importants, si on peut dire, par rapport à l'audience publique, notamment parce que l'entente fera partie des conditions d'autorisation du projet, alors que l'audience publique ne présente aucune garantie pour les parties, autant pour le ministère des Transports que pour les requérants.

95 Alors la médiation favorise la bonification du projet, elle épargne habituellement du temps, elle épargne des frais et elle lie, d'une certaine façon, le ministre de l'Environnement, qui a rarement proposé au gouvernement un certificat d'autorisation différent des termes d'une entente conclue lors d'une médiation. Je pense que ça va pour ça, là, c'est assez clair?

100 Alors de quelle façon on va procéder? Alors hier soir, j'ai rencontré les requérants, je leur ai expliqué le fonctionnement et le déroulement de la médiation et je fais la même chose avec vous cet après-midi afin d'obtenir votre consentement. Alors j'ai l'intention de procéder point par point, c'est-à-dire que s'il y a une entente sur une problématique, je vais vous demander de l'entériner, les deux parties, en fait, sur cette entente et on n'y reviendra pas par la suite.

110 Au préalable, je me suis assurée d'un accord des requérants sur la justification du projet et sur sa réalisation éventuelle. Autrement dit, pour pouvoir discuter de leurs préoccupations, il faut qu'ils soient d'accord sur le fait que la route 138 à Longue-Rive soit réaménagée. On ne revient pas. Accepter la médiation, ça implique d'exclure la remise en question de la justification du projet. C'est essentiel avant d'aller plus loin. Alors je pense que, bon, les requérants ont bien accepté ça. Je ne vous dis pas qu'il n'y en a pas un qui ne reviendra pas là-dessus, mais fiez-vous sur moi, on va essayer d'estomper cette préoccupation-là.

120 Alors à titre de médiatrice, j'ai le devoir morale de protéger le droit des tiers et de l'environnement, c'est-à-dire de ne pas tasser le problème ailleurs. Et aussi le devoir de ne pas laisser les parties conclure une entente qui serait injuste ou déséquilibrée. En d'autres termes, nous devons en arriver à un règlement qui satisfasse les deux parties. Il ne doit pas y avoir de perdants.

125 Alors quand je dis que j'ai le devoir de protéger aussi le droit des tiers, il faut être clair que si, à un moment donné, on propose une modification au trajet et que ça touche d'autres résidents, on peut l'examiner mais il faut s'assurer qu'il y a une possibilité

d'entente avec ceux-ci et il ne peut pas y avoir de conclusion positive de la médiation si les tiers s'opposent, là, à être inclus dans la modification.

130 Alors une fois les consentements obtenus, il y aura, bien sûr, une série de rencontres, là devant permettre d'en arriver à une entente et on va déterminer, dès aujourd'hui, les sujets de discussion. On a examiné la question avec les requérants hier, on va vous proposer leur problématique, alors on pourra voir comment on aménage le temps, à quel moment on va faire... On prévoit une rencontre ce soir, si vous y consentez, et à ce moment-là, bien, ce soir on pourra faire un peu de déblayage concernant leurs
135 préoccupations et par la suite, on verra de quelle façon on procède, s'il y a lieu de faire d'autres rencontres.

140 Alors la médiation se déroule entre les requérants de l'audience publique et le promoteur et si je juge que c'est approprié, je pourrai inviter toute personne que je considère nécessaire à la médiation. D'ailleurs, j'ai invité la chargée de projet du ministère de l'Environnement à se joindre à nous, si nécessaire.

145 Pendant la médiation, je préside les travaux. Mon rôle consiste principalement à assister les participants, à susciter l'échange d'informations objectives, à faciliter la communication et le processus de négociation. Je peux aussi proposer des éléments de solution et si je constate qu'une entente est improbable, je peux mettre fin à la médiation en tout temps.

150 Alors si vous consentez à la médiation, je m'attends de vous, du même titre que je m'attends aussi des requérants, que vous participiez de bonne foi. Les échanges et les discussions entre vous et les requérants se font en ma présence; la négociation et la médiation ne peuvent pas non plus se faire par l'entremise des médias. C'est important, là, on négocie ici autour de la table, on ne négocie pas sur la place publique. Alors les seules communications médiatiques ont pour objet d'informer la population qu'il y aura une
155 médiation et c'est la Commission qui se charge de faire ça.

160 Alors je ne sais pas si vous avez d'autres questions, compte tenu des propos que je viens de tenir. Je sais qu'il y a un article qui a paru, je pense que c'est la semaine dernière « SOS 138 »; on a vérifié, ce ne sont pas les deux requérants qui ont fait faire ce communiqué-là. On ne sait pas qui est le groupe SOS 138 mais je pense que ça va s'arrêter au moment où on se parle. Oui?

M. DENIS DOMINGUE :

165 J'aurais une question. La rencontre des requérants que vous avez eue hier.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

170 Oui. Oui.

M. DENIS DOMINGUE :

175 Est-ce que c'était une étape où vous recueilliez leurs questions, les éléments, les attentes qu'eux autres avaient sur...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

180 C'est-à-dire qu'on va vous remettre tout à l'heure, après votre consentement, on pourra vous remettre leur requête.

M. DENIS DOMINGUE :

185 O.K.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

190 On va échanger là-dessus. Nous, on a examiné, là, tout simplement, leurs préoccupations. On a fait aucune démarche qui pouvait initier un règlement de la problématique. Tout ce qu'on a fait, c'est recueillir leurs préoccupations. On va vous en faire part, là, on va échanger ensemble et, moi, je pense que les échanges, c'est entre vous et les requérants qu'elles se font. Et, moi, je verrai comment on peut bonifier, s'il y a lieu de part et d'autre, ou éclaircir davantage certaines problématiques.

195 On est allé sur le terrain ce matin, là, on a fait le tour et, bon, on va aborder ces questions-là tout à l'heure.

M. DENIS DOMINGUE :

200 Et les intervenants, les requérants, ce n'est qu'eux qui interviennent ou il y a d'autres... Est-ce qu'il y a d'autres gens du public qui pourraient intervenir au stade de la médiation?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

205 Il n'y a pas d'autres gens du public mais je dois vous dire qu'un des requérants, c'est une personne âgée et c'est son fils qui négocie en lieu et place, là, puis je pense que c'est tout à fait normal.

210 **M. DENIS DOMINGUE :**

C'est normal. C'est parfait.

215 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Mais à part ça, là, ce ne sont que les requérants, il n'y a pas personne d'autre.

M. DENIS DOMINGUE :

220 Et ce soir...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Ils vont être là ce soir.

225

M. DENIS DOMINGUE :

Est-ce qu'il peut y avoir une présence publique ou des gens de...

230 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Non.

M. DENIS DOMINGUE :

235

Donc il n'y a pas de journalistes qui sont...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

240 Personne.

M. DENIS DOMINGUE :

O.K.

245

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

250 La négociation se fait autour de la table entre vous, les requérants et la Commission. Alors il n'y a pas personne d'autre. Évidemment, si on juge approprié qu'il y ait des experts, soit de votre côté ou, comme je vous disais tout à l'heure, quelqu'un du ministère de l'Environnement, on va les inviter mais on le fait de façon transparente, là, on

n'arrive pas un soir en disant : voilà, j'ai amené avec moi cinq, six personnes, là, puis ce sont les experts. Je pense qu'on fait ça de façon transparente et on s'informe au fur et à mesure.

255

Je prévois, en tout cas, que ce soir ça va être plus un échange d'informations et mon approche généralement c'est de ne pas brusquer les gens, là. Vous savez, on n'est pas à une journée près et je pense qu'il faut laisser le temps aux gens de réfléchir, soit aux propositions ou aux problématiques. Ça facilite, là, l'entente. Ce n'est pas, je pense que vous en êtes très conscients, ce n'est pas évident des fois pour les gens de savoir que leur situation va changer alors que ça fait de nombreuses années qu'ils sont là. Alors je pense qu'il faut leur laisser le temps des fois d'accepter certaines réalités ou certaines modifications.

260

Alors c'est un peu dans ce sens-là qu'on essaie de travailler. Des fois, trois, quatre, cinq jours de délai... Nous, pendant ce temps-là, on peut échanger avec vous, on peut continuer à échanger par téléphone avec les requérants, leur faire voir certains aspects des propositions, les reconforter; bien, en fait, les reconforter dans le sens de les sécuriser, là.

265

Alors je pense que c'est important que les requérants soient conscients que autant le ministère des Transports que la Commission sont de bonne foi là-dedans. Vous comprendrez que pour ces gens-là, nous sommes des organismes gouvernementaux et, bon, il y a beaucoup de pouvoir et eux, ils se sentent bien petits, là, à côté de la grosse machine. Alors je pense que c'est important, autant dans l'attitude qu'on a quand on échange avec eux que dans les propositions qu'on leur fait.

270

Alors à ce moment-ci, je vous demanderais de me dire formellement si vous consentez à ce qu'on fasse une médiation.

275

280

M. DENIS DOMINGUE :

Oui.

285

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui, Monsieur Domingue? Bon, d'accord, parfait. — Louise, est-ce que tu as les requêtes?

290

Mme LOUISE BOIVIN, coordonnatrice :

Oui.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

295

Alors il y a deux requérants. La première requérante, c'est madame Tremblay, qui reste au 618, de la 138. Alors à l'extrémité, là, lorsque vous revenez avec le trajet. Alors il y a deux maisons, en fait il y a plusieurs maisons qui vont être expropriées mais à côté d'elle, il y en a deux. Alors c'est la seule maison qui resterait là, alors c'est cette dame-là. Donc elle est accompagnée de son fils.

300

Et l'autre requête, c'est l'Auberge de la rivière Sault-au-Mouton qui est au début.

M. GUY LAVOIE :

305

Alors qui est juste...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

310

Alors c'est les deux extrémités à peu près. L'Auberge est au début.

Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :

315

Bien, au centre.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Bien, peut-être pas tout à fait, plutôt au centre.

320

M. GUY LAVOIE :

Elle est où, la rivière? Elle est ici, l'Auberge, en haut de la côte, c'est ça?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

325

Oui, c'est ça, juste de l'autre côté de la rivière. Alors je peux peut-être y aller, là, je vais commencer par l'Auberge. En fait, il avait deux préoccupations principales. On a convenu avec lui qu'il y a une des préoccupations qui n'a rien à voir avec la route. Lui, il est préoccupé par le fait que la Ville a l'intention d'installer, en fait, une usine d'épuration, je pense, puis ce serait sur son terrain.

330

Alors, bon, j'ai parlé abondamment là-dessus avec lui hier. Je lui ai dit que c'était à lui de négocier avec la Ville, d'aller les voir puis de faire part de ses représentations par rapport à cette dynamique-là, que ça n'avait rien à voir avec le ministère des Transports. Alors s'il en est question, là, ça ne sera pas... C'est peut-être qu'il va me poser quelques

335

questions mais ça n'a rien à voir avec, je dirais, une entente de médiation. Ça, j'ai été très clair avec lui, ça ne peut pas faire achopper la médiation, O.K.?

340 Son autre préoccupation, c'est qu'il dit : bon, je n'aurai plus, c'est les passants qui arrêtent chez nous puis les gens n'arrêteront plus parce que, bon, mon auberge ne sera pas sur la route principale, donc je vais perdre mon achalandage. Actuellement, ça va très bien et tout ça... Et, bon, je veux être très clair avec vous; dans son esprit, partout où il y a eu des contournements, les gens ont soit changé leur entreprise de place ou ça ne fonctionnait plus du tout. Bon. Alors, moi, je pense qu'il faut tranquillement arriver à le
345 convaincre. J'ai certaines idées en tête, là, on a vérifié certaines choses, nous, ce matin, mais je vais vous laisser y aller dans un premier temps.

Bon, on lui a fait remarquer qu'il y avait une bretelle d'accès que la Municipalité avait, en fait, dans un premier temps, refusée et elle a consenti à ce que cette bretelle-là
350 continue d'exister, donc qui donne accès à l'ancienne 138. Alors, bon, ça ne semblait pas quelque chose qui le satisfaisait de premier abord.

Alors je vais, je ne sais pas, écoutez, je ne vous demande pas, à brûle pour point, de m'apporter des propositions mais, en fait, il est très ancré dans sa position à l'effet qu'il
355 n'y a rien à faire. Il va perdre toute sa clientèle. Ça fait sept ans qu'il a fait l'acquisition de l'auberge. Nous, on est allé ce matin et, en tout cas, c'est vraiment un beau site et, moi, je ne pense qu'il n'y pas « rien à faire », on peut faire quelque chose. Alors je vais vous laisser, dans un premier temps, examiner la situation. Je ne dis pas qu'il y a juste le ministère des Transports qui peut faire quelque chose, là, mais je pense qu'il y aurait
360 quelque chose à faire.

M. DENIS DOMINGUE :

Excusez, j'ai mal compris votre dernière phrase.
365

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui?

370 **M. DENIS DOMINGUE :**

Vous dites : « Je ne pense pas qu'il y ait... »? Vous vouliez dire?

Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :

375 C'est ses paroles à lui.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

380 Lui. Lui, il ne pense pas qu'il y a quelque chose à faire, lui, là, il pense que si la route ne passe pas devant chez lui...

M. DENIS DOMINGUE :

385 C'est parfait.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

390 Ça en est fini de son auberge.

M. DENIS DOMINGUE :

O.K., parfait.

395 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Alors... Non, non, ce n'est pas moi qui pense ça. Alors je ne sais pas, là, vous devez avoir sûrement l'exemple de d'autres contournements. Oui, Monsieur Samson?

400 **M. PIERRE SAMSON :**

Pour répondre à ça, j'ai travaillé dans le dossier du contournement de St-Ferdinand d'Halifax en haut de Plessisville, entre Plessisville et Thetford Mines et il y a une auberge au bord du lac qui s'appelle, d'ailleurs, l'Auberge du Bord du lac, je pense, le lac William.

405

Et le propriétaire de l'auberge, depuis que la route, le trafic régional a été sorti, il a fait des améliorations à l'auberge qui, maintenant, est très florissante, donc il y a eu campagne de sensibilisation. On a un cas où ça a fonctionné. Il y a plus de tranquillité qu'avant et ça a ramené le vélo en ville, ça a ramené plein de choses. Je ne sais pas, ça, c'est une expérience vécue, peut-être que la personne pourrait contacter cette personne-là pour voir comment ça a été. Dans le cas de l'Auberge du Lac William, ça a été bénéfique que le trafic régional soit sorti de St-Ferdinand d'Halifax.

410

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

415

Bien, ça m'amène à dire, est-ce que le ministère des Transports — je ne parle pas nécessairement de votre Direction régionale — a fait des études sur l'impact, par exemple, des contournements de village comme ça? Parce que ce n'est pas le premier, là, qui se fait, il y en a eu plusieurs, est-ce que vous avez mesuré l'impact sur les entreprises? Bien,

420 en fait, particulièrement les entreprises touristiques, les auberges et... Est-ce qu'il y a
quelque chose qui existe là-dessus?

M. PIERRE SAMSON :

425 Pas à ma connaissance, il n'y a pas de document écrit officiel.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

O.K.

430

M. PIERRE SAMSON :

Il y a eu des suivis, des rencontres après. Je sais que souvent on a des
commentaires sur de l'affichage.

435

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui.

440

M. PIERRE SAMSON :

Sur des trucs comme ça, mais il n'y a pas eu d'études socio-économiques sur le
suivi, soit de la restauration, de l'hébergement et les services connexes. Mais il y a des
demandes qui sont faites pour que le Ministère le fasse. Et on se demande, nous autres, si
on ne devrait pas transférer ça à un autre ministère qui ferait le suivi. Parce qu'il y a des
emplois aussi qui sont rattachés à ça.

445

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui, bien c'est ça. Bien c'est parce que, aussi, on voit dans l'étude d'impact, là,
quand même en terme d'importance économique, l'Auberge a quand même une
importance pour le milieu, là. Alors c'est sûr que les contournements, on ne les fait pas
pour faire mourir la vie des villages qui sont là. Alors, de mémoire, de mémoire, je ne me
souviens pas, sur la Côte-Nord, là, s'il y en a d'autres qui ont...

455

M. GUY LAVOIE :

Bergeronnes.

460

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Lequel?

465

M. GUY LAVOIE :

Le village de Bergeronnes.

470

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Bergeronnes?

M. GUY LAVOIE :

475

Il a été contourné.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

480

O.K.

M. GUY LAVOIE :

485

Depuis ce temps-là, il a changé de vocation. Donc il a une vocation touristique, il y a un gros développement touristique, il y a des auberges dans le village, des gîtes qui se sont créés puisque c'est plus silencieux.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

490

O.K. Mais en tout cas, je pense que c'est des éléments...

M. GUY LAVOIE :

495

C'est un autre exemple.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

500

C'est des éléments qu'il serait important d'apporter. Autre réflexion que monsieur Jourdain a faite c'est : pourquoi on fait celui de Longue-Rive alors que celui de Portneuf-sur-mer, ça fait long qu'ils en parlent puis il n'est pas fait encore? En tout cas, c'est quoi l'urgence de faire le contournement à Longue-Rive? Ça, c'était sa réflexion.

M. DENIS DOMINGUE :

505

Oui, mais ça c'est deux projets qui sont menés presque côte à côte. C'est deux projets différents et le projet de Portneuf-sur-mer est à l'étape... Au début de l'été, il a été autorisé, il y a eu une autorisation environnementale qui a été donnée. C'est la seule différence, mais c'est deux projets qui ont des problématiques relativement semblables en ce qui concerne le contournement.

510

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui.

515

M. DENIS DOMINGUE :

Il y a d'autres volets au niveau de l'aménagement dans le village, là, qui est comme l'approvisionnement en eau, ces trucs-là, mais comme tels, ce sont des projets qui ont un certain parallèle et ils cheminent de la même façon.

520

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

O.K. Bien, moi, je lui ai expliqué aussi que dans le cas de Portneuf-sur-mer, il y avait eu, bien sûr, le même processus qui avait été fait. Il y avait eu une période d'information et que les gens n'avaient pas demandé d'audiences publiques. Donc ça se règle plus rapidement dans ces cas-là puis, moi, j'ai dit qu'ils en étaient à l'étape de l'autorisation, mais c'est le ministère des Transports qui décide, finalement, où il met l'argent puis... Alors peut-être qu'il va revenir avec ça ce soir, là, vous pourrez réexpliquer la dynamique.

525

530

Je ne sais pas, Julie, est-ce qu'il y avait autre chose en ce qui concerne monsieur Jourdain? J'y vais de mémoire mais il me semble que...

535

Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :

Ça fait le tour.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

540

Je pense que ça fait le tour de la question, O.K. Alors en ce qui concerne madame Rollande Tremblay. Bon, madame Tremblay avait, en fait, deux préoccupations quand même très importantes : la première — en tout cas, je vous les dis les deux mais il n'y a pas de priorité sur une par rapport à l'autre — c'était le bruit. Elle dit que le bruit, le bruit et les vibrations, elle dit que depuis toujours, là, il y a énormément de vibrations. D'ailleurs,

545

c'est un sol très argileux qui est dans ce secteur-là et que, déjà, avec la 138 qui passe devant chez elle, il y a du bruit.

550 Si on examine le trajet projeté, il y aura la nouvelle, je ne sais pas si ça va être la nouvelle 138 et ça revient, alors elle va se retrouver comme avec une route à l'arrière et une route à l'avant. On peut l'examiner sur le plan — juste faire attention aux micros — alors c'est ici, c'est cette maison-là. Celle-là, oui, la maison, la troisième maison avant l'arrivée à l'ancienne 138.

555 **M. GUY LAVOIE :**

O.K.

560 **M. DENIS DOMINGUE :**

Et ces maisons-là sont déplacées?

M. GUY LAVOIE :

565 Acquisées, la distance est trop près.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

570 Les deux maisons qui sont à côté vont être acquises par le ministère des Transports. Je ne sais pas, vous n'avez pas commencé de négociation d'aucune façon?

M. PIERRE FORBES :

575 Non, on n'a pas l'autorisation.

M. GUY LAVOIE :

580 Non, parce qu'on n'a pas l'autorisation. Et puis le choix, ça, c'est un jeu de distance, donc préliminairement on a dit : la distance est bonne.

M. DENIS DOMINGUE :

585 La distance est de combien?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

590 Bien, c'est ça, là. Je ne serais pas en mesure de... Ce qu'on nous a dit hier c'est que le tracé passerait juste derrière la ligne de son terrain. Mais écoutez, moi, je n'ai pas les plans détaillés, donc c'est difficile pour moi de valider ça. Et sa deuxième préoccupation, on pourra revenir sur la première, c'est qu'elle a un puits artésien...

595 **Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :**

C'est sa fosse septique.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

600 Sa fosse septique, pardon, qui est à la limite de son terrain à l'arrière. Alors elle a des inquiétudes par rapport à la présence de la route, par rapport à...

M. DENIS DOMINGUE :

605 L'écoulement des eaux?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

610 L'écoulement des eaux, et cetera.

Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :

615 Et la nature argileuse du terrain.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

620 Oui, c'est ça. Oui. Puis, en fait, le bruit, c'est sa préoccupation majeure dans le sens où elle dit : bien, mes chambres à coucher sont à l'arrière. Là, la route va passer à l'arrière de ma maison, ça va être excessivement difficile. D'autant que — écoutez, nous autres on a passé quelquefois — il y a un rocher, bien, en fait un rocher couvert d'arbres, là, mais ce qu'on se disait c'est que probablement qu'il y aura une réverbération du bruit, ce qui va augmenter encore plus la problématique du bruit en regard de cette maison-là.

625 Je vous dirai qu'il n'a absolument pas été question avec elle d'expropriation ou de relocalisation. Écoutez, c'est de ma faute un peu, je n'ai comme pas pensé de lui demander si elle accepterait, alors je vous dirai, ce soir, si on en parle, s'il vous plaît, laissez-moi aborder la question d'abord parce que je ne veux quand même pas, là, c'est une personne âgée, ça doit faire de nombreuses années qu'elle habite là, ça fait que je ne

630 veux pas non plus... Si son choix c'est de rester là, bien il faudrait peut-être trouver des alternatives qui pourraient diminuer le bruit. Mais je ne veux pas, là, la mettre dans une situation où ce serait trop difficile pour elle.

635 Alors c'est l'ensemble de ses préoccupations. Puis d'ailleurs, elle, hier, elle n'a pas manifesté : je veux être changée de place; je veux qu'on me relocalise. Elle n'a pas du tout abordé cette question-là.

M. DENIS DOMINGUE :

640 Donc ce serait possible que ce serait une personne que même à coût égal ou même supplémentaire, qu'elle préfère son chez eux, dépendant... O.K., ça va être ça que vous voulez valider?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

645 Bien, écoutez, je ne peux pas vous le dire, là, mais peut-être qu'il faudra le valider ce soir. Peut-être qu'elle accepterait de rester là mais peut-être qu'elle préférerait partir, je ne peux pas répondre à sa place. Mais on pourra voir ce soir, là, ce qu'il en est.

650 **M. PIERRE FORBES :**

On n'a pas de mesure, c'est rien qu'approximatif. On n'a pas de mesure. Est-ce que le niveau du chemin va plus haut?

655 **Mme LINE LEPAGE :**

Mais, là, j'ai amené les profils, là, on pourrait toujours les regarder. Mais c'est sûr que, là...

660 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Oui, oui, certainement.

M. GUY LAVOIE :

665 Bien, il faudrait aller sur une table en arrière, je crois.

Mme LINE LEPAGE :

670 C'est ça.

M. DENIS DOMINGUE :

675 Il y a deux aspects : le profil qui pourrait, au niveau de l'exploitation de la fosse septique, c'est certain que le terrain, si ça modifie les conditions du terrain, il faut le voir, ça se pourrait que ça limite le drainage de sa fosse. C'est un étang d'épuration, j'imagine, qu'ils ont dans ces endroits-là?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

680 Je ne peux pas répondre à votre question, là.

M. DENIS DOMINGUE :

685 C'est un champ d'épuration, là?

M. CHRISTIAN GAGNON :

690 C'est un champ d'épuration.

M. PIERRE FORBES :

Mais des fois, des vieilles installations, c'est juste une fosse.

695 **M. DENIS DOMINGUE :**

Ou c'est juste une fosse, c'est ça. Il y a ça qu'il faut tenir compte.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

700 J'ajouterais peut-être un élément. À côté de sa maison, il y a un petit ruisseau. Alors je ne sais pas mais elle, elle semble dire, dans sa requête, que ce n'est pas nécessairement, il y a la rivière, le ruisseau Éperlan, là, mais il y a un petit ruisseau à côté de sa maison et elle semble dire que ça joue aussi au niveau des vibration, là. Je n'ai pas...

705

M. DENIS DOMINGUE :

Mais lors du réaménagement de la rue, l'ancienne 138, là, qui va devenir l'ancienne, est-ce qu'ils refont les égouts, donc il y aurait normalement un service d'égouts.

710

M. GUY LAVOIE :

715 Égouts et aqueduc, c'est à la grandeur du village.

M. DENIS DOMINGUE :

720 À la grandeur du village? Donc cette résidence-là devrait...

M. GUY LAVOIE :

C'est tout le village, je crois. Ce n'est pas notre projet, là...

725 **M. CHRISTIAN GAGNON :**

Ni le nôtre.

M. DENIS DOMINGUE :

730

C'est parce que c'est un élément. Peut-être qu'au moment, quand le projet municipal de réaménagement, peut-être qu'ils n'ont plus le problème de fosse septique.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

735

O.K. Alors ça, cet aspect-là...

M. DENIS DOMINGUE :

740

C'est un aspect qu'il faudra soulever.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

745

Oui, effectivement. Puis si c'est un aspect, là, qui fait que ça achoppe au niveau de l'entente, on invitera la Municipalité et on leur demandera de bien confirmer. Nous autres, on va vérifier par téléphone avec la Municipalité. Je ne sais pas s'il y a quelqu'un en particulier qui est le lien. Est-ce que vous avez un contact avec la Municipalité au moment où on se parle?

750

Mme LINE LEPAGE :

Je peux appeler monsieur Laurencelle ou monsieur Tremblay, là.

755

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Monsieur Laurencelle ou monsieur Tremblay.

Mme LINE LEPAGE :

760

Monsieur Tremblay, qui est le maire, là.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

765

D'accord. Monsieur Laurencelle, c'est le?

Mme LINE LEPAGE :

770

C'est un conseiller qui s'occupe du projet de Longue-Rive et qui est impliqué dans le projet de contournement.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

775

D'accord. Alors on pourra d'abord faire une vérification puis si besoin est, bien on les invitera lors d'une rencontre, pour confirmer parce que...

M. PIERRE FORBES :

780

Madame Boulet, moi, je m'occupe des expropriations pour le ministère des Transports, puis l'expérience qu'on a là-dedans, c'est lorsque le projet est autorisé, on fait une inspection des lieux, méticuleuse, là, physique, puis on regarde la fosse septique, puis on regarde aussi si on peut refaire — avec un champ d'épuration ils ont des normes — mais si, disons, c'est une cage de bois comme il était fait voilà 50 ans, on va la remettre selon les normes d'aujourd'hui. Tout ça est pris en considération lors de l'inspection des lieux et si on n'est pas sûr de la localisation exacte de la fosse septique, on dit : bien, lors des travaux on prendra les mesures de mitigation ou d'atténuation pour trouver d'autres solutions.

785

790

Aussi, au niveau du bruit, il existe aussi comme des parements en végétation, on peut mettre une haie, on peut mettre des choses qui peuvent faire un peu plus intimiste, là, pour pas que le bruit, le visuel des gens, disons. je ne sais pas, je pense qu'il y a sûrement une petite élévation ou peut-être de niveau, je ne sais pas?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

795

À cet endroit-là?

M. PIERRE FORBES :

800 Vous ne pensez pas?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

805 Nous autres, on n'a pas vu d'élévation.

M. GUY LAVOIE :

Non, c'est parce que la route monte, je pense. Bien, là, il faudrait vérifier le profil.

810 **M. CHRISTIAN GAGNON :**

C'est relativement plat parce qu'on est en plaine de débordement de la rivière Éperlan et puis, là, on va être en contrebas de la future route.

815 **M. GUY LAVOIE :**

La route part en montant.

Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :

820 Il y a une petite falaise, si on veut, mais elle est à une certaine distance de la maison.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

825 La falaise est plus, bien en fait la falaise va se trouver de l'autre côté de la nouvelle route, mais il reste que ça fait un écran, le bruit va revenir vers la résidence, là. Je n'ai pas mesuré, là. Écoutez, peut-être que ce serait intéressant d'avoir une information plus précise sur les débits à cet endroit-là. Les études que vous avez faites, je ne sais pas où
830 est-ce que vous étiez situés dans le village, là, vous ne l'avez pas fait à chaque maison, c'est certain, mais si on regarde la proximité de la nouvelle route de cette résidence-là, il y a fort à parier que ce soit assez important en termes de fréquence et d'intensité. — Oui?

M. DENIS DOMINGUE :

835 J'aurais une petite vérification. Est-ce que son terrain est touché? Est-ce qu'il y a une partie qui est expropriée?

M. PIERRE FORBES :

840

Le plan n'est pas...

M. GUY LAVOIE :

845

Mais on ne fait pas les plans d'acquisition avant.

M. DENIS DOMINGUE :

Non. Mais est-ce qu'on sait... On n'a pas cette donnée-là?

850

M. PIERRE FORBES :

Monsieur Domingue, lors du projet comme tel, on n'a pas rencontré cette personne-là parce qu'elle n'était pas touchée, d'après nous, ou c'était minime ou c'était mineur comme... En tout cas, pour qu'il y ait acquisition des terrains.

855

Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :

En tout cas, eux croient que le tracé ne passe pas du tout sur leur terrain.

860

M. PIERRE FORBES :

Donc il n'y a pas d'expropriation comme telle. Il peut y avoir un dossier dommage qui peut s'ouvrir mais au niveau de l'expropriation, ils n'auront pas de recours selon la *Loi de l'expropriation* parce qu'ils ne sont pas touchés. Sauf qu'il y a peut-être un recours au niveau des dommages, là, si...

865

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui. Ou encore si vous jugez que ça vaut la peine, que l'impact en terme de bruit est assez important pour faire en sorte, et que la personne y consente, là, au moment où on se parle, je ne suis pas en mesure d'aller dans un sens ou dans l'autre, mais il reste qu'il y a la question du bruit et la question des vibrations aussi. Semble-t-il qu'à l'heure actuelle, c'est quand même assez important, les vibrations. Elle dit que quand elle est couchée, elle les sent, les vibrations, dans sa maison. Alors...

870

875

M. GUY LAVOIE :

Techniquement, honnêtement, d'arrêter les vibrations d'une route...

880

M. YANNICK CORDON :

885 Il n'y a pas grand-chose qu'on peut faire en termes de vibrations, à moins que, ce ne sont pas toutes des personnes en civil mais en termes de vibrations, on ne peut pas faire grand-chose. Mais c'est sûr qu'en terme de bruit, au lieu d'avoir le bruit en avant, c'est vrai qu'elle va le retrouver...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

890 Bien, elle va l'avoir derrière puis elle va l'avoir aussi un peu d'avant parce que la route, elle va rester là, là.

M. YANNICK CORDON :

895 C'est sûr.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

900 Ça fait qu'elle se trouve comme presque encadrée sur trois côtés par la route.

M. YANNICK CORDON :

Mais la majorité du bruit va venir d'en arrière.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

905 Oui, ça, c'est clair. Ça, c'est clair.

M. CHRISTIAN GAGNON :

910 Oui, parce que les débits vont être transférés.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

915 Beaucoup plus importants en arrière, ça, c'est clair.

M. CHRISTIAN GAGNON :

920 Mais pour la limite, qu'est-ce qui est de la limite, là, si c'est touché, en tout cas le fond de cadastre qu'on a avec la limite, là, la limite du terrain qui est indiquée à la carte, la carte, en fait, à la page 5-52, la carte 5.2B, la limite du terrain n'est pas touchée, là, mais dépendamment de l'élévation.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

925 Oui, c'est ça, exactement. Mais écoutez, ce soir, les discussions qu'on va avoir, on
pourra dire que c'est sous réserve de vérifications plus précises, là. Parce que c'est certain
que, d'après la carte, elle ne se trouve pas touchée. Mais est-ce que dans les faits, là,
quand vous allez mesurer tout ça, est-ce que... Il faudrait le savoir maintenant. On ne peut
930 pas attendre d'être rendus à la réalisation du projet. Si on veut faire une entente, il faut
s'entendre sur quelque chose d'exact. Alors il faut que les vérifications se fassent
nécessairement et prioritairement.

M. DENIS DOMINGUE :

935 Oui, on comprend.

M. GUY LAVOIE :

940 Je comprends mais techniquement, le tracé n'étant pas arrêté final, ça c'est le
tracé mais les détails de drainage ne sont pas faits.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

945 Oui.

M. GUY LAVOIE :

C'est comme finir le projet avant de l'avoir fait.

950 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Mais, là, est-ce que — bien, écoutez, je vous pose la question — est-ce que le
tracé qui a été fait là, ça tient compte de l'emprise ou si c'est uniquement la route comme
telle?

955

M. YANNICK CORDON :

Au niveau du bruit?

960 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Non, non, écoutez, le tracé qu'on voit ici, est-ce que ça inclut...

965 **Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :**

La largeur?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

970 La largeur, est-ce que ça inclut l'emprise?

M. CHRISTIAN GAGNON :

Il n'y a pas les déblais et remblais là-dedans.

975

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

C'est parce que si on inclut les déblais et les remblais, peut-être que ça va toucher son terrain, là, je fais une hypothèse.

980

M. GUY LAVOIE :

Non. Parce qu'on les a ici, les déblais et remblais, on les voit sur la carte. Je ne sais plus si c'est rouge ou noir, ça doit être remblais et déblais, ça doit être un déblai, ça, un remblai mais...

985

M. CHRISTIAN GAGNON :

Le noir c'est mes remblais et le vert c'est mes déblais, si on regarde à la page 4-13, figure 4.1 de l'étude d'impact.

990

M. GUY LAVOIE :

Parce que ça va être très semblable à ça. Et si on parle d'un mètre ou deux, c'est là que je veux... Quand je dis que ce n'est pas précis, c'est à un mètre ou deux de près et non à 30, 40 mètres.

995

M. CHRISTIAN GAGNON :

Théoriquement, pour moi, on n'y toucherait pas.

1000

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

On ne voit pas très bien, c'est plus petit que sur l'autre, là. On ne voit pas très bien parce que c'est celle-là.

1005

Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :

Oui.

1010

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Mais, là, on voit la maison mais on ne sait pas.

1015

Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :

Ça passe sur son terrain ici.

1020

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Pour moi, ça passe sur son terrain, là.

Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :

1025

Sur cette figure-là.

M. CHRISTIAN GAGNON :

1030

Mais à mon avis, on est rendu assez plat. Je ne veux pas me commettre, là, mais à mon avis, en terme de niveau, les déblais et remblais ne devraient pas toucher.

M. GUY LAVOIE :

1035

Selon ce qui est là, on n'en a pas ou peu, là, c'est mineur. Parce que le rouge étant notre fossé ou semblable...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

O.K.

1040

M. GUY LAVOIE :

1045

Comme je vous dis, le tracé n'est pas précis à quelques mètres près mais il est précis, là, ou plutôt il est à quelques mètres près, il n'est pas imprécis à 50 mètres près. C'est là qu'on passe.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1050

Mais ce qui serait important c'est vraiment de savoir approximativement. Regardez, on n'est pas à un pied de... De pouvoir dire à la personne : écoutez, nous, on pense que le tracé va passer à telle distance de la limite de votre résidence. Et, là, on va parler plus de réalité. Je ne veux pas qu'on reste dans les hypothèses, là. Il faut vraiment qu'on arrive à parler des choses assez exactement. — Oui?

1055

M. DENIS DOMINGUE :

Cette vérification-là, précisément, il faudra qu'elle soit faite assez... Vous avez besoin de ça dans quel délai?

1060

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Écoutez, là, on les rencontre ce soir. On va voir, à la lumière des différents échanges qui vont se faire, moi, je vous dirais... Écoutez, je vais vous faire part de mes contraintes parce que je fais deux médiations en même temps. Je fais celle de Cabano et celle-ci, donc je ne peux pas toujours être ici. Alors ça peut être quelque part dans le courant de la semaine prochaine, ça ne pourra pas être dans la semaine du 7 septembre parce que je vais être à Cabano, alors je ne veux pas non plus qu'on étire trop parce que vous comprendrez que, moi, je dois remettre le rapport, là, on commence fin août, septembre, le 21 octobre, au plus tard.

1065

1070

Alors plus on retarde, plus c'est long et plus on risque d'avoir de la difficulté à conclure une entente. Alors je ne veux pas mettre de pression indue, là, je sais que c'est ce que je fais, mais il reste que plus on avance rapidement avec des propositions fermes, plus on a de chances de s'entendre.

1075

M. DENIS DOMINGUE :

O.K., donc la semaine prochaine, on va dire s'il était prévu de toucher au terrain oui ou non.

1080

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Et peut-être qu'on pourrait aussi en même temps aborder des solutions.

1085

M. DENIS DOMINGUE :

La semaine prochaine, on va vous le confirmer. Au niveau du bruit, je crois qu'on a les informations du niveau de bruit qu'on peut anticiper dans la résidence?

1090

M. CHRISTIAN GAGNON :

Oui, c'est dans l'étude.

1095 **M. DENIS DOMINGUE :**

Est-ce qu'on peut en parler.

1100 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Oui, j'apprécierais qu'on puisse en parler. Là, oui.

M. CHRISTIAN GAGNON :

1105 Bien, actuellement, dans les niveaux projetés, si on examine encore la carte de bruit dans l'étude d'impact, on se retrouverait à l'ouverture et 2005... C'est ça que je vais retrouver, là, 5.32, la carte 5.1B, on aurait, là, selon les débits qui ont été mesurés, les modélisations des débits projetés à 2006 et 2016, on se retrouverait avec des débits à 60 dBa. Donc...

1110

M. DENIS DOMINGUE :

C'est acceptable.

1115 **M. YANNICK CORDON :**

Ce qui ressemble un peu à ce qui est déjà actuellement sauf que c'est sûr que elle, c'est en avant puis, là, maintenant, ça se retrouve derrière. Ça, c'est sûr que...

1120 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Et est-ce que dans l'évaluation des débits, vous avez tenu compte de la réverbération de la montagne en arrière?

1125 **M. YANNICK CORDON :**

Non.

M. CHRISTIAN GAGNON :

1130

Les modèles qu'on utilise...

M. YANNICK CORDON :

1135 Disons que c'est complexe, là.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1140 Oui, oui, ça, je le sais que c'est très complexe. Mais est-ce qu'il y a quelque chose qui dit quand, justement, vous avez un écran arrière, ça peut avoir comme impact une augmentation de un, deux, trois, quatre dBa, je ne le sais pas, là.

M. YANNICK CORDON :

1145 Non.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1150 Non?

M. DENIS DOMINGUE :

1155 À moins que je me trompe, je crois que normalement quand le débit est plus de 65, on intervient et on essaie de ramener le bruit à l'ordre de 55.

M. YANNICK CORDON :

Oui, ça, c'est pour l'actuel.

1160 **M. DENIS DOMINGUE :**

L'actuel. Dans les situations où on a un problème existant, c'est généralement ce type-là. Puis, là, on est entre les deux, on est à 60. Mais le contexte, le changement, je pense que c'est votre préoccupation, c'est le changement de condition.

1165

M. CHRISTIAN GAGNON :

Actuellement...

1170 **M. DENIS DOMINGUE :**

C'est ça, mais on n'a pas tellement de données qui évaluent ça.

1175 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Mais on voit que...

M. CHRISTIAN GAGNON :

1180 Actuellement, le climat sonore qui a été modélisé, qui est indiqué, qui est reproduit à la carte 3.3B de la page 3-54 de l'étude d'impact, si on regarde la résidence de madame Tremblay, elle se trouve à peu près au même niveau sonore actuellement que le 60 dB actuel. Donc elle ne subira pas de modifications selon ce qui a été modélisé. Par contre, l'effet d'écho, est-ce qu'il va être modifié? Je ne le sais pas.

1185

Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :

Mais on voit que selon la courbe de 2016, là, elle se retrouve complètement à l'intérieur du 60, ce qui serait supérieur à 60.

1190

M. CHRISTIAN GAGNON :

Oui. Mais avec le degré de précision...

1195

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Parce que déjà 60, c'est beaucoup, là, on s'entend.

1200

M. CHRISTIAN GAGNON :

Bien, c'est parce que par rapport à l'actuel, là, c'est qu'on n'augmente pas de façon significative l'actuel, par rapport à l'actuel, c'est juste le point que je voulais apporter.

1205

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui, mais sauf que par rapport à l'actuel, la route est devant la maison et la route projetée va être derrière la maison.

1210

M. CHRISTIAN GAGNON :

Tout à fait.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1215

Donc ça fait une différence importante.

Mme LINE LEPAGE :

1220 Par contre, pour ce qui est du niveau des vibrations, je ne connais peut-être pas ça énormément mais, là, présentement, c'est un sol qui est argileux qui est en avant de la maison, on n'a pas une grosse fondation, on est vraiment... L'argile n'est pas loin. Par contre, par en arrière, en faisant une route qui est conforme au point de vue structural, alors on va avoir une sous fondation, une fondation, du pavage, probablement que les vibrations vont être moindres parce que l'argile va se trouver à être plus loin.

1225

M. DENIS DOMINGUE :

On améliore.

1230

Mme LINE LEPAGE :

C'est ça, on améliore.

1235

M. DENIS DOMINGUE :

Normalement, une route neuve, pas juste parce qu'elle est neuve, mais une fondation, une nouvelle fondation améliore, au niveau de la vibration, et même dans un sol argileux parce que c'est la fondation qui absorbe.

1240

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

O.K., la fondation absorbe mais il reste que le sol autour va rester argileux.

1245

M. DENIS DOMINGUE :

Oui, mais il faut que les zones de vibration se promènent.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1250

Oui, oui. Oui, oui, c'est certain.

M. DENIS DOMINGUE :

1255

Dans un centre de village comme il y a là-bas, c'est évident que les vibrations doivent se transmettre très rapidement.

Mme LINE LEPAGE :

1260

Puis en plus, c'est que en arrière, on n'aura pas de regard. Donc ça veut dire, on n'aura pas de trou d'homme puis il n'y aura pas de van qui va passer dessus. Puis souvent, quand ils entendent des vibrations, c'est une van qui va passer sur un regard. À d'autres endroits où j'ai vécu ça, c'était vraiment dire, la nuit, il y a une van qui passe puis ça *shake* dans la maison, quand ils cognent le regard. Si le regard est bien réparé...

1265

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Mais vous dites qu'il n'y aura pas de van qui va passer en arrière?

1270

Mme LINE LEPAGE :

Non.

1275

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

O.K., là, je n'ai pas saisi.

1280

Mme LINE LEPAGE :

Je recommence : en arrière, sur la nouvelle 138, je n'aurai pas de regard.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1285

O.K.

Mme LINE LEPAGE :

Alors vu qu'il n'y aura pas de regard pour ramasser soit des eaux sanitaires, tout ça, donc il n'y aura pas de van qui va passer dessus, il n'y en aura pas.

1290

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Non, c'est vrai.

1295

Mme LINE LEPAGE :

Donc puis en avant de la rue, là, je ne le sais pas, il y a peut-être des regards ou des puisards qui sont proches de la maison, s'il y a une van qui accroche, souvent on va les entendre plus, on va avoir plus de vibrations dans ce temps-là que quand il n'y en a

1300

pas. Mais vu que ça va être seulement du trafic local en avant, ou à peu près pas de van, alors ça devrait être beaucoup moins pire, si c'est causé par ça, par rapport aux regards.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1305

O.K. Mais en tout cas, moi, j'apprécierais, là, évidemment ce soir on va échanger avec la personne mais je pense que ce serait intéressant que vous alliez valider certains aspects sur le terrain.

1310

M. DENIS DOMINGUE :

On va aller voir, oui.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1315

Pour s'assurer de ce qui existe, de ce qui n'existe pas, de ce qui pourrait exister et, en tout cas, à ce moment-là... Parce qu'il faut vraiment que ce que vous pourrez proposer, que ce soit réalisable, de un; et de deux, qu'une fois que la route va être faite, ça va répondre aux inquiétudes de la personne qui habite là.

1320

C'est parce que des fois, les gens craignent, ils disent : ah, ils nous disent ça avant puis quand on arrive, une fois que le tracé est fait, ça ne donne pas les résultats escomptés. Alors il faut vraiment les rassurer sur cet aspect-là pour que si on s'engage à quelque chose, bien que cet engagement-là, une fois que la route va se faire, ça va régler la problématique ou en bonne partie, là. Je ne dis pas, ça peut peut-être ne pas tout régler mais au moins atténuer de façon importante, là. — Oui?

1325

M. PIERRE SAMSON :

1330

Juste un aspect. Si on regarde la résidence par rapport au centre ville — le centre ville c'est la ligne blanche au centre de la chaussée — par rapport à la future route, il y a quand même le double de distance, je crois, sur les cartes. Ça se mesurerait assez facilement, je pense. Déjà l'éloignement, là, on n'est pas très loin mais on est déjà...

1335

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Non, non. Oui.

M. PIERRE SAMSON :

1340

La zone d'influence est plus loin que la zone actuelle.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Est plus loin. O.K.

1345

M. DENIS DOMINGUE :

Au niveau du bruit, il n'y a pas énormément de mesures à faire dans l'espace, je crois, qu'on a. Si jamais il y a une problématique de bruit, on est proche de son terrain, là. Si on dit que qu'on ne l'acquiert pas, c'est parce qu'on arrive juste de l'autre côté de l'emprise. Il faut tenir compte de cet aspect-là.

1350

Et au niveau, je reviens au niveau de sa fosse septique ou son champ d'épuration, on ne sait pas c'est quoi qu'il y a là, ça dépend aussi du projet municipal.

1355

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui.

1360

M. DENIS DOMINGUE :

C'est ça parce que si on ne touche pas du tout à son terrain, on ne l'impacte pas comme tel au niveau de la... Vous comprenez que si on n'acquiert pas du tout un espace de son terrain, on n'a pas changé ses conditions au niveau de l'assainissement de ses eaux.

1365

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui, oui. Mais ce soir, on va en savoir plus long. Ils vont nous expliquer exactement quel type de fosse septique il y a là puis...

1370

M. DENIS DOMINGUE :

Voilà.

1375

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Bon. Mais elle, en fait, ce qu'elle exprimait hier c'est que, bon, ils vont faire l'épandage de sel et tout ça puis ça va avoir une incidence sur...

1380

Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :

C'est les déplacements de sol.

1385 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Oui, puis c'était leurs préoccupations. Je ne dis pas qu'ils ont tort ou qu'ils ont raison, là, mais...

1390 **M. GUY LAVOIE :**

Non, non, c'est correct, on vous écoute.

1395 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Alors... Oui?

Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :

1400 Bien, peut-être que l'information qu'on a eue jusqu'à présent pour le projet d'aqueduc et d'égouts, là, la Municipalité aurait une subvention pour réaliser ça puis ça devrait être fait, si je me souviens bien, c'est avant janvier 2005 sinon...

Mme LINE LEPAGE :

1405 Juin 2005.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1410 Juin 2005.

Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :

1415 Juin 2005, c'est ça. Puis si ça ne se fait pas avant cette date-là, ils n'auraient plus la subvention, donc il est possible que le projet d'aqueduc et d'égouts ne se réalise pas.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1420 Oui.

Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :

1425 Donc comme vous disiez tout à l'heure que peut-être que ça réglerait le problème, il faut penser à ça aussi.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui. Parce qu'on sait que le projet est à l'étude mais le projet, il n'a pas encore été autorisé par le ministère de l'Environnement. Alors le temps court.

1430

Écoutez, je ne vous demande pas de solutions cet après-midi, là, je veux juste que vous exploriez toutes les avenues possibles.

M. GUY LAVOIE :

1435

Non, c'est parce que les fosses septiques, aussi les deux terrains qu'on acquiert peuvent être transférés pour en faire une autre. Bon, ce serait un autre moyen. C'est possible...

1440

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Je vous laisse le choix des moyens, là.

M. GUY LAVOIE :

1445

Pour la fosse septique, ce n'est pas le pire des problèmes, là, même s'il fallait en reconstruire une, il y a de l'espace puisqu'on acquiert à côté. Donc il y a des choses de techniquement assez simples.

1450

M. CHRISTIAN GAGNON :

Il y a des champs d'épuration, il y en a qui peuvent être faits dans des espaces restreints aussi.

1455

M. GUY LAVOIE :

Donc ce n'est pas vraiment la problématique; c'est le bruit et je pense qu'on l'avait noté, là, puis les vibrations. Il faut savoir aussi si elle veut rester là absolument.

1460

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui, exactement.

M. GUY LAVOIE :

1465

Ça, c'est une autre problématique.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1470 Oui. Si elle est ouverte à être relocalisée ailleurs, bien là...

M. GUY LAVOIE :

On se penchera là-dessus.

1475

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1480 Mais évidemment, ce soir, il y aura, bon, des hypothèses de mises sur la table, là, on convient qu'il n'y a pas de propositions fermes qui sont déposées ce soir. Vous avez des choses à vérifier, à examiner, alors dans un cas comme dans l'autre, là, on pourra... Peut-être dans le cas de l'auberge, il y a aussi des efforts peut-être qui peuvent être faits concernant, je dirais, la visibilité de cette auberge-là avec Tourisme Québec, avec les panneaux bleus, bon, je pense qu'il y a des expériences déjà qui se sont faites ici sur la Côte-Nord qui ont dû porter fruit, alors il y a ces réalités-là, puis on écouterait monsieur Jourdain, voir si... Écoutez, c'est sûr que la route ne sera pas déplacée, là, ça on a convenu que... Mais on verra, là, s'il y a quelque chose de plus concret qui peut être fait avec lui.

1485

M. DENIS DOMINGUE :

1490

Mais à ce niveau-là, au niveau de l'Auberge, vu que le chemin, la traverse est maintenue, le raccordement est maintenu dans le projet, c'est fréquent, ça, les endroits où on voit un panneau bleu, une signalisation touristique qui est érigée, avoir une signalisation touristique et il est signalé et c'est tout près. Un coup qu'ils sont débarqués de la 138, là, ce n'est pas tellement un contexte problématique.

1495

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

C'est ça.

1500

M. DENIS DOMINGUE :

1505 La plupart des infrastructures touristiques ne sont pas nécessairement collées à une route nationale. On fait un coin de rue et, là, c'est ce qu'il va y avoir, là, il n'y a pas, ils ne se perdront pas pour se rendre là.

1510

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui, oui.

1510

M. DENIS DOMINGUE :

Je crois qu'il n'y a pas une grosse, grosse marge. Il est tout près.

1515 **M. PIERRE SAMSON :**

En fait, ce qui arrive, on avait vérifié un petit peu dans le dossier de l'Auberge du lac William, c'est qu'il vend de la tranquillité. Le projet lui-même vise, en gros, à redonner à cette municipalité, la tranquillité. Ça fait que ça vient cadrer. Je pense que si on faisait l'inverse, si on mettait le trafic devant son auberge, il aurait raison de s'inquiéter. C'est maintenant à la Municipalité à s'assurer, pas juste l'Auberge, mais que les autres visiteurs puissent avoir accès, c'est quand même un village...

1525 **M. GUY LAVOIE :**

Puis c'est un des sites principaux de la Municipalité. C'est un site, il faudrait demander ce qu'il compte faire mais ils ont mis un kiosque touristique là, ils ont mis des aménagements et c'est très beau d'ailleurs...

1530 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Oui, oui, on est allé. Bien oui. Oui, oui, c'est juste à côté.

1535 **M. GUY LAVOIE :**

La Municipalité, je ne crois pas qu'elle va fermer, elle va amplifier ce site-là parce que c'est un de ses éléments, de ses attraits.

1540 **M. CHRISTIAN GAGNON :**

C'est l'attrait qui est là et qui va persister et même qui va prendre de la valeur, moi, à mon sens.

1545 **M. DENIS DOMINGUE :**

Si vous allez à Baie Saint-Paul, les sites, les Bed & Breakfast les plus recherchés ne sont pas sur la 138.

1550 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Ils ne sont pas sur, non. À l'exception de la Pigneronde.

M. DENIS DOMINGUE :

1555 Mais les autres sont très, très...

M. PIERRE FORBES :

1560 Mais sur la Rive-Sud, le long de l'autoroute 20 puis à St-Jean-Port-Joli et Kamouska et tout ça, c'est la tranquillité, et ce sont des auberges qu'on recherche.

M. PIERRE SAMSON :

1565 Ste-Luce-sur-mer.

M. GUY LAVOIE :

Ste-Luce.

1570 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

1575 Oui, oui. Mais écoutez, je pense que vous comprenez qu'il faut faire comprendre à monsieur Jourdain que ce n'est pas un moins pour lui, c'est un plus. Et je vais vous poser une question : est-ce que ça vous arrive des fois, dans des projets, d'accepter d'assumer les coûts des panneaux bleus? Jamais?

M. GUY LAVOIE :

Jamais.

1580

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Est-ce que ça pourrait arriver?

1585

M. GUY LAVOIE :

On ne peut pas.

M. PIERRE SAMSON :

1590

Pour ce qui est de l'Auberge, je vais documenter dès jeudi, là, je vais documenter pour avoir quand même une réponse exacte.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1595

Oui.

M. PIERRE SAMSON :

1600

Ça fait quelques années que c'est fait, ça, ça fait presque dix ans. Donc on a plusieurs années, là, je dirais de lecture et d'analyse, on va être capable d'arriver avec une réponse plus tangible.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1605

Écoutez, moi, personnellement, je pense que le fait que la route passe à l'extérieur, c'est un avantage, ça donne une vitalité à certains villages. Mais il faut que les gens qui y habitent mettent les efforts pour que ça soit ça. Mais, là, des fois, il faut leur donner un petit coup de pouce.

1610

Mme LINE LEPAGE :

1615

Il ne faut pas oublier non plus qu'une raison première du projet, c'est que un, on a le trafic de la 138 qui passe en plein dans le village, dans la municipalité, puis au point de vue la sécurité, un, des citoyens, deux, des piétons et des cyclistes, des touristes, le fait de sortir le trafic de la municipalité, c'est quand même un point qui est majeur. Et c'est intéressant pour le ministère des Transports, parce qu'on augmente notre fluidité et de deux, pour la Municipalité, bien il y a même déjà eu des morts ici, alors je pense que le projet, il ne faut pas perdre l'esprit du projet aussi qui est d'améliorer la sécurité du citoyen.

1620

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui, oui.

1625

Mme LINE LEPAGE :

Puis ça, il ne faut pas l'oublier.

M. DENIS DOMINGUE :

1630

Mais je reviens sur votre commentaire.

1635

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui.

M. DENIS DOMINGUE :

1640

Mais il y a pareil un élément. Pendant les travaux, dans le phasage des travaux, dépendant comment on procède aux travaux.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1645

Oui. Oui.

M. DENIS DOMINGUE :

1650

Il peut y avoir des mesures qui sont prises, des mesures transitoires, pas des mesures permanentes mais des mesures transitoires qui assurent de favoriser que l'information soit au moins aussi bonne qu'elle était avant, pour les accès aux différents services de l'endroit.

1655

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

O.K.

M. DENIS DOMINGUE :

1660

Ça, on le voit à certains endroits. Donc il y a...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1665

Il y a des aménagements possibles.

M. DENIS DOMINGUE :

1670

Il y a un petit aménagement possible à ce niveau-là. Je l'ai vu à Laval où il y avait, le boulevard des Laurentides se refaisait au complet et les commerces avaient une entente pour indiquer des cheminements pour leurs différents commerces.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1675

Mais je veux juste vous faire comprendre aussi, ou en tout cas je pense que vous l'avez compris, que, bon, monsieur Jourdain a des préoccupations, il était ouvert à des négociations et on est en médiation. Alors si on termine la médiation ou, en tout cas, il y a

rien, il n'y a pas de valeur rajoutée nulle part, je ne suis pas convaincue qu'il va dire : bon, oui, je suis d'accord. Vous comprenez, là? La nuance est toute là.

1680

M. DENIS DOMINGUE :

Oui.

1685

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Peut-être qu'il y a moyen de trouver quelque chose.

1690

M. DENIS DOMINGUE :

On le comprend, on est sensible, c'est ça, là. Donc c'est à ce niveau-là qu'il peut y avoir...

1695

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui.

1700

M. DENIS DOMINGUE :

C'est sûr qu'il n'y a pas des grosses solutions en ce qui le concerne.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Non, non, ça, j'en conviens.

1705

M. DENIS DOMINGUE :

Mais il y a peut-être des solutions raisonnables qu'il faudra toujours explorer.

1710

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui, oui.

M. DENIS DOMINGUE :

1715

Et même au moment de réalisation.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1720

O.K. Parce que c'est sûr que lui aussi, il y a des choses qu'il peut faire, là.

M. DENIS DOMINGUE :

1725

Oui.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Ça c'est très clair. Mais, bon, il ne faut pas perdre de vue qu'on est en médiation.

1730

M. DENIS DOMINGUE :

On comprend la situation, parfait.

1735

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui, Monsieur Forbes?

M. PIERRE FORBES :

1740

Oui, c'est ça. Je peux vous dire qu'en expropriation, on ne dédommage pas les commerces dans le centre ville qui ne sont pas touchés par l'expropriation.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1745

Non, ça, c'est clair.

M. PIERRE FORBES :

1750

Et la jurisprudence est comme ça. Ça fait qu'on détourne un village, on ne peut pas aller cogner aux portes de tous les commerces pour voir s'ils ont une baisse de chiffre d'affaires puis compenser.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1755

Ça, je comprends très bien ça. Mais je fais juste dire qu'on est dans une médiation, que c'est un requérant et j'ai dit, en début de rencontre, qu'il faut qu'il y ait des gains qui soient acceptables, autant pour le promoteur que pour le requérant. Alors j'essaie de vous sensibiliser, là, à l'importance de montrer à monsieur Jourdain qu'il peut avoir des gains.

1760

C'est juste ça.

M. PIERRE FORBES :

Quand vous dites des gains, au niveau de la nouvelle route...

1765 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Je ne dis pas nécessairement en terme monétaire, là, je dis qu'il faut qu'il sente, en quelque part, c'est comme il nous a expliqué hier, ça fait sept ans qu'il a parti cette auberge-là. à cette année, en tout cas, c'est la première année, selon ses dires, là —
1770 écoutez, moi, je ne suis pas allée vérifier, là — mais selon ses dires où c'est rentable. Alors c'est sûr que ça l'inquiète, là, et dans son esprit, comme je vous l'ai dit au début, pour lui, quand la route s'en va, bien, c'est comme si lui disparaissait en même temps, là. Alors...

1775 **Mme LINE LEPAGE :**

Puis il y a un autre point aussi, c'est que pendant les travaux qui devraient durer deux ou trois ans, puis, là, s'il a une auberge, il va peut-être être capable de louer ses chambres un bon bout de temps. C'est sûr que ce n'est peut-être pas touristique, mais ça
1780 pourrait être un autre point, là, au printemps, à l'automne...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Bien, il y a toutes sortes de choses qui peuvent... Oui, oui, effectivement. Mais il
1785 faut qu'il sente qu'il a des gains en quelque part.

M. PIERRE SAMSON :

Mais quand on a fait l'étude d'impact de Portneuf-sur-mer — c'est comme ça que
1790 ça s'appelle?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui, Portneuf-sur-mer, oui.
1795

M. PIERRE SAMSON :

On a fait une enquête téléphonique auprès des citoyens.
1800

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui, oui, tout à fait.

1805

M. PIERRE SAMSON :

Et on a demandé aux gens, bon, est-ce que le trafic lourd vous nuit, vous dérange, oui et non? Certaines personnes disaient : moi, je me déplace juste en auto, donc je n'ai pas à traverser la route. Ou je reste sur la deuxième rangée de maisons, je ne suis pas au bord de la route, je suis en arrière. La deuxième question que je posais : faites-vous du vélo? Ils ont dit : non, c'est trop dangereux. Ça fait que, dans le fond, on les ramenait sur la question de dangerosité.

1810

1815

Parce que le tourisme autant de la Côte-Nord que la Côte-Sud, on s'en rend compte, ils font du kayak et du vélo et ils viennent pour la mer et ils viennent en même temps, ils montent souvent les vélos. Et si la municipalité devient une zone, une piste verte, ça peut être intéressant, à ce moment-là, en vélo, ce qui est impossible actuellement. Donc il y a un gain sur les activités touristiques sur ce point-là. Ça fait que ce sont tous des éléments...

1820

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui, ce sont des éléments qu'il est important de faire ressortir, effectivement. C'est sûr que monsieur Jourdain, son pouvoir, c'est d'influencer la Ville là-dessus, là. Ce n'est pas lui qui va la faire, la route verte, là, mais...

1825

M. PIERRE SAMSON :

C'est parce que ça devient quasiment automatiquement une route verte, si on sort le trafic lourd.

1830

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui. Mais ici, sur la Côte-Nord, là, est-ce qu'il y a des endroits où, justement, la route verte est implantée ou c'est juste... Quelle question!

1835

M. DENIS DOMINGUE :

Quelle question! C'est minimal. Je ne veux pas dire que je suis un gars qui est touché mais de toute façon, c'est parce que je fais beaucoup de vélo, mais présentement, dans le circuit de la route verte, on a seulement un petit tronçon dans Sacré-Cœur. C'est vraiment minimal. Sauf qu'il y a des endroits ponctuels où on peut faire du vélo, mais la route au complet, il n'y a pas d'accotement pavé à certains endroits. Donc à ce niveau-là, c'est relativement limité, mais c'est des demandes de pratiquement tous les représentants

1840

1845

ici dans la région, les maires ou les MRC, les groupes sur le vélo, qui nous font, justement, nous demandent de développer la route verte.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1850

Est-ce que le maire de Longue-Rive a fait cette demande-là?

M. GUY LAVOIE :

1855

Oui. Je peux dire oui parce que dans le village, il n'a pas, mais on a fait un tronçon, ce qu'on appelle les falaises instables de Longue-Rive, donc c'est je ne sais plus de quel côté...

Mme LINE LEPAGE :

1860

C'est à l'ouest.

M. GUY LAVOIE :

1865

C'est à l'ouest? Puis l'ancienne route 138 qu'on a abandonnée, on l'a transformée en piste cyclable. Donc c'est une piste cyclable de cinq ou six kilomètres, sous toute réserve, puis Sainte-Anne est reliée à Forestville, Sainte-Anne-de-Porneuf à Forestville par un bout de l'ancienne 138 puis les déblais de l'ancienne 138 ont été transformés en piste cyclable, en zone propre. Donc c'est un but, là, de se relier, là, les villages veulent ça. Donc pour la Municipalité, c'est certain que les vélos vont passer dans la municipalité.

1870

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

O.K.

1875

M. GUY LAVOIE :

C'était leur idée, en tout cas, je ne pense pas qu'ils en aient changé.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1880

Alors c'est des choses qu'on pourra reprendre ce soir. Est-ce que vous avez d'autres questions? D'autres interrogations? — Oui?

1885

M. PIERRE SAMSON :

Bien, moi, j'ai un point. Les deux maisons qui vont être acquises, vont être acquises à côté de la troisième, là?

1890

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui.

1895

M. PIERRE SAMSON :

Donc la dame en question, elle n'aura plus de voisin de ce côté-là, donc elle a un gain à rester là, elle n'aura plus de voisin.

1900

M. PIERRE FORBES :

Quand on parle d'un déplacement, une relocalisation, on parle d'acquisition, expropriation, on peut parler aussi de relocalisation de l'autre côté. Je pense que la Ville, on veut acheter une bande de terrain à l'arrière de ça pour relocaliser toutes les maisons. Il va rester un semblant de voisinage, là.

1905

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

C'est la question qu'on se posait ce matin, là. Parce qu'il y a des terrains un peu partout et on se demandait, effectivement, les maisons que vous allez acquérir, si elles sont relocalisées, vous allez les relocaliser de l'autre côté?

1910

M. PIERRE FORBES :

C'est ça.

1915

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

De l'autre côté de la nouvelle 138?

1920

M. PIERRE FORBES :

Du côté nord, exactement, avec une rue indépendante.

1925

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

O.K.

M. GUY LAVOIE :

1930 Non, de l'ancienne 138.

M. PIERRE FORBES :

De l'ancienne 138.

1935

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Ah, de ce côté-ci.

1940

M. GUY LAVOIE :

Oui, oui, on reste dans le village.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1945

O.K., O.K.

M. PIERRE FORBES :

1950

C'est celle-là ici, là.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1955 O.K. De ce côté-ci. Et est-ce qu'il y a des possibilités de ce côté-ci de l'ancienne 138? Je veux dire, plus du côté du fleuve?

M. GUY LAVOIE :

Je pense qu'il y a de l'érosion, ça dépend.

1960

Mme LINE LEPAGE :

Il y a une question d'érosion.

1965

M. GUY LAVOIE :

C'est les zonages municipaux, là, je n'ai pas les détails.

1970

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Mais elle serait relocalisée entre la nouvelle route et la 138 actuelle?

M. GUY LAVOIE :

1975

Oui et non.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1980

Oui et non?

M. PIERRE FORBES :

Non, je pense qu'il y a un secteur ici qu'on peut reculer, près de la vieille 138, là.

1985

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Ah, O.K.

M. PIERRE FORBES :

1990

La 138 actuelle, on peut reculer un secteur.

M. GUY LAVOIE :

1995

Mais c'est que les citoyens peuvent choisir aussi s'ils veulent aller ailleurs. C'est ça, ce bout-là, c'est le volet, ce n'est pas nous qui imposons l'emplacement.

Mme LINE LEPAGE :

2000

Peut-être que la carte est... Moi, j'ai sorti ça bien vite ce matin puis vu que ce n'était pas le chargé de projet, pas le chargé de projet mais le technicien qui a travaillé, qui imprime les plans, il était à l'extérieur. Ça fait que c'est une autre personne qui l'a sorti puis on a vu qu'on a plusieurs versions. On n'a peut-être pas la...

2005

M. CHRISTIAN GAGNON :

Ce n'est pas le tracé final.

Mme LINE LEPAGE :

2010

Ce n'est pas le final, hein? Mais on l'a ici dans le...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui, c'est ça. Alors ça, ce n'est pas le tracé final. Oui, c'est vrai.

2015

Mme JULIE CROCHETIÈRE, analyste :

Mais on voit qu'il n'y a pas la petite voie de raccordement.

2020

M. CHRISTIAN GAGNON :

C'est ça, il y avait un petit raccordement.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

2025

Il n'y a pas la voie de raccordement. Mais nous on l'a mais en plus petit, là, nos cartes sont...

M. DENIS DOMINGUE :

2030

C'est dans les documents...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

2035

C'est parce que je ne voudrais pas créer de confusion, là, mais nous, on a fait des petites, là, de chacune des extrémités, on va regarder si ça peut répondre.

M. GUY LAVOIE :

2040

Oui, d'accord.

M. DENIS DOMINGUE :

2045

Ça porte à confusion, vous avez raison. C'est que ce soir, il est préférable, vu qu'on sait, parce que tantôt on ne savait pas exactement, c'est qu'on ne prendra pas celle-là, on prendra vos extraits.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

2050

Bien, elle est beaucoup plus petite mais voilà, ça, c'est la partie de la maison de madame Tremblay.

M. PIERRE FORBES :

2055

C'est ça.

M. CHRISTIAN GAGNON :

2060 En fait, ce n'est pas celui qu'on a là-dedans, le final.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Lui?

2065

M. CHRISTIAN GAGNON :

Oui.

2070 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Bien oui.

Mme LINE LEPAGE :

2075

Bien, là, ça a été tiré de votre... C'est tiré de l'étude.

M. CHRISTIAN GAGNON :

2080 Ah, O.K., O.K.! Je ne voyais pas l'autre bout, là. Je ne voyais pas celui-là, excusez-moi.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

2085 On n'a pas modifié le tracé, là, nous.

M. GUY LAVOIE :

C'est un consultant. Et vous savez, les consultants parfois...

2090

M. CHRISTIAN GAGNON :

Mais entre le temps que, nous, on dépose et que vous déposez, des fois il y a des petits...

2095

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Le montant du contrat, a-t-il été déterminé?

2100 **M. CHRISTIAN GAGNON :**

Est-ce que c'est enregistré, ça? (Rires)

2105 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

On a la même chose pour l'autre partie aussi, là, on peut la sortir. Voilà. Dites le tout de suite, là, si ce n'est pas le bon.

2110 **Mme LINE LEPAGE :**

O.K., ça, c'est l'Auberge. L'Auberge est ici.

M. GUY LAVOIE :

2115 Oui, c'est la bonne carte.

M. DENIS DOMINGUE :

Exact.

2120

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

2125 Bon. Alors ça, ce sont les deux bonnes cartes. Alors elles sont évidemment plus petites que celles que vous avez, là, mais elles ont, en tout cas, celles-là, l'avantage d'être conformes.

M. GUY LAVOIE :

Ça ici, ça c'est bien ça. Ça c'est toute l'aire touristique qu'ils ont faite.

2130

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui, c'est ça.

2135

M. GUY LAVOIE :

2140 L'Auberge, tu peux descendre en arrière, il y a des sentiers, tu peux aller sur le bord de la mer aussi.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

2145 Oui, oui, oui. Mais on s'est posé une question, probablement que vous n'avez pas de réponse, on s'est demandé si le bord du fleuve à cet endroit-là c'était nécessairement la propriété de l'Auberge ou s'il n'y a pas toujours un corridor qui appartient à la Municipalité?

2150 **M. CHRISTIAN GAGNON :**

Ça peut même être privé.

M. PIERRE SAMSON :

2155

Ça peut être fédéral.

M. PIERRE FORBES :

2160

C'est peut-être des marais.

M. GUY LAVOIE :

2165

Non, on ne le sait pas, le terrain, mais ça peut être privé, là, il n'y a pas de...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

2170 Ça peut être privé? Il n'y a pas de normes qui font qu'il y a, je ne sais pas, moi, une certaine distance au bord du fleuve qui serait de propriété provinciale, fédérale ou municipale, là?

M. PIERRE SAMSON :

2175

Non, il y a une zone de marée, là.

M. GUY LAVOIE :

Bien, la marée est au fédéral.

2180

M. PIERRE SAMSON :

C'est ça.

M. GUY LAVOIE :

2185

Jusqu'à la haute marée, ça appartient au fédéral. Mais suite à ça, c'est des eaux des terres.

M. CHRISTIAN GAGNON :

2190

Par contre, il y a des terrains qui ont été concédés, le lit du fleuve est au propriétaire lui-même, jusqu'à la hauteur du ventre du cheval blanc.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

2195

Est-ce qu'il y en a des chevaux blancs ici?

M. CHRISTIAN GAGNON :

2200

On l'a dans la région de Québec, sur la côte de Beaupré et à Cap Rouge.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

2205

Oui, O.K.

M. CHRISTIAN GAGNON :

2210

Alors il n'est pas impossible qu'on retrouve le même. À savoir c'est quel cheval, ça...

M. PIERRE SAMSON :

2215

Et pourquoi un cheval blanc? C'est que les chevaux ne sont blancs que lorsqu'ils sont adultes. C'est la raison pourquoi ils prennent un cheval blanc.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

2220

Merci de l'information.

M. PIERRE SAMSON :

2225 La raison pourquoi ils prennent un cheval blanc, c'est que le cheval blanc est
uniquement blanc lorsqu'il est adulte.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

2230 Oui. Bon, alors on a appris quelque chose cet après-midi.

M. PIERRE SAMSON :

On fait bien de l'agriculture.

2235 **M. DENIS DOMINGUE :**

Au niveau de l'organisation, ce soir, vous vous attendez à ce qu'il y ait combien de
personnes qui soient avec...

2240 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

2245 Bon, écoutez... Bon, monsieur Forbes qui s'occupe de l'expropriation, là, bien en
tout cas, il peut être ici ce soir mais comme je vous dis, je ne peux pas vous promettre que
vous allez avoir à intervenir, là, tout va dépendre de la réaction de madame Tremblay. Je
ne veux pas qu'on embarque dans toutes les technicalités de l'expropriation si elle ne veut
pas s'en aller de là. Je veux être bien clair, là. Sinon, c'est peut-être quelque chose qu'on
pourrait aborder, je dirais, peut-être dans un deuxième temps. Parce que, là, vous
comprendrez qu'on a les deux requérants et que les problématiques sont très différentes.

2250 Alors je veux laisser de la place aux deux, quand même, là, être équitable envers
chacun et, généralement, on fait toujours des rencontres avec tous les requérants mais en
terme de fonctionnalité efficace, là, des fois c'est mieux de les rencontrer séparément.
Donc on pourrait rencontrer, peut-être que madame Tremblay peut plus facilement l'après-
midi puis rencontrer monsieur Jourdain le soir, ça fait que ça permettrait vraiment de se
2255 concentrer sur la problématique de chacun.

2260 Mais ce soir, là, on va effleurer l'ensemble des problématiques pour chacun puis
peut-être se garder une réserve quant à la proposition qui va être faite. Mais je ne pense
pas que ces gens-là s'attendent à avoir des propositions de votre part ce soir. Je pense
que c'est important, autant pour vous que pour eux, de réfléchir à ce qui est possible et
pas possible de faire.

2265 Alors je pense qu'on peut examiner certaines... Monsieur Jourdain, on peut lui
demander qu'est-ce qu'il voudrait, là. Alors ça va vous permettre de situer un peu mieux.
Si, moi, je me rends compte que ce qu'il veut c'est de remettre en question la justification

2270 du projet, là, c'est non, la réponse, on ne peut pas faire ça. Alors je pense que c'est un peu
comme ça, là. Ce soir, ça va peut-être permettre de faire avancer votre réflexion de même
que la leur et lors d'une prochaine rencontre, bien vous pourrez peut-être arriver avec des
ébauches de propositions. Ça ne vous empêche pas de continuer à réfléchir d'ici sept
heures et demie (19 h 30) mais je pense que... Je ne veux pas qu'on arrive trop
rapidement non plus, là, ça va avoir l'air que... Je veux que ce soit sérieux, là. Je pense
que ça l'est jusqu'à maintenant et, bon, bien on verra à la suite de leur demande, ce qu'il y
a moyen vraiment de faire, jusqu'où c'est possible d'aller.

2275 Ça fait que s'il n'y a pas d'autre chose, je vous remercie pour cet après-midi, on se
revoie ce soir à sept heures et demie (19 h 30) et on va agrandir la table pour leur laisser
un peu de place.

* * * * *

2280 Je, soussignée, Yolande Teasdale, sténographe officielle, certifiée sous mon
serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et
fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout
conformément à la loi.

2285
ET J'AI SIGNÉ :

2290 _____
YOLANDE TEASDALE, s.o.